

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 AOUT 2023

FERMETURE PISCINE

Monsieur le maire informe l'assemblée avoir fermé aujourd'hui la piscine au lieu de mercredi soir vu les mauvaises conditions météorologiques, du taux de fréquentation (4-5 personnes par jour) et le coût énergétique (coût électricité qui a triplé par rapport à l'année dernière à la même période).

AMENAGEMENT RUE CHAUCHARD CHOIX MAITRE D'ŒUVRE

Les travaux d'enfouissement des réseaux rues Chauchard et Goupillière vont continuer :

A partir du 28 août jusqu'au 11 septembre : reprise des branchements électriques (passage réseau aérien au réseau souterrain)

12 septembre : déconnexion du réseau aérien

A partir du 14 septembre : dépose du réseau aérien et supports Une fois que la dépose du réseau sera effectuée, la réfection des chaussées et trottoirs pourra être planifiée.

AMENAGEMENT RUE DE LA GARE (devant le groupe scolaire) RD 85 - CONVENTION

D'ENTRETIEN AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention entre le Département de la Sarthe et la commune de Dollon qui a pour objet de fixer les modalités d'entretien des places de stationnement, du mini-giratoire et des coussins berlinois mis en place rue de la Gare par la commune sur la RD 85.

Le Département assurera l'entretien de la chaussée départementale seule.

La convention entrera en vigueur à la date de la signature et est établie pour une durée de 20 ans.

Monsieur le maire demande l'autorisation de la signer ladite convention d'entretien avec le Département de la Sarthe.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de la Sarthe et la commune de Dollon.

PROJET DU LOTISSEMENT DES CANONS – ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 14 avril 2022, le conseil municipal avait approuvé l'idée de lancer une étude de faisabilité auprès de Sarthe-Habitat portant sur l'aménagement d'un lotissement avec un îlot locatif de 5 à 6 logements dans le secteur de la piscine sur les parcelles cadastrées AE 214-216-218-222-221 et 220

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que la personne chargée d'opérations DMOP de Sarthe Habitat est venu présenter les résultats de l'étude de faisabilité concernant le projet du lotissement des canons.

Monsieur le maire donne connaissance de l'étude.

Après examen des différents esquisses proposées, le conseil municipal, à l'unanimité :

-

Décide de retenir dans un 1er temps l'esquisse de faisabilité « approche n°1 » (23 lots libres constructeurs en complément de 4 lots déjà existants)

-

Décide de ne pas intégrer des logements sociaux dans l'opération

-

Décide de lancer une étude de faisabilité pour réalisation du lotissement en 2 tranches pour les 23 lots restants

ACCEPTATION DON POUR LE CCAS

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une personne a fait un don au CCAS de Dollon de 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte un don de 200 € au bénéfice du CCAS

OUVERTURE

D'UNE

ENQUETE

PUBLIQUE

SUR

DEMANDE

D'AUTORISATION

ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE ORBELLO GRANULATS MAINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral n°DCPPAT 2023-0149 du 24 juillet 2023, une enquête publique aura lieu du 12 septembre au 17 octobre 2023 inclus en mairie de Bouër et Le Luart, portant sur demande d'autorisation environnementale présentée par la société ORBELLO GRANULATS MAINE en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière sur le territoire des communes de Bouër et Le Luart.

La commune étant concerné par le rayon d'affichage de 3 kms autour de l'installation, il est demandé au conseil municipal de formuler un avis sur la demande.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, émet un avis favorable

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES DE LA COMMUNE

Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité et d'assurer les conditions d'exécution du travail, mais aussi à fixer les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et sécurité, un règlement intérieur s'impose à l'ensemble des agents employés par la collectivité de Dollon, quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, public, privé, saisonniers ou occasionnels), leur affectation et la durée de leur recrutement (agents saisonniers, occasionnels ou vacataires).

Dans ce cadre, il est proposé à la présente assemblée d'adopter ce document synthétique qui reprend les différents domaines de la fonction publique territoriale.

À l'entrée en vigueur de ce règlement, un exemplaire sera mis à disposition dans chaque service et un exemplaire sera remis à chaque agent de la collectivité et à tout nouvel agent de la collectivité.

Vu le projet de règlement intérieur annexé

Vu l'avis favorable du CST en date du 23 juin 2023

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de règlement intérieur.

Il est demandé de mettre en place des feuilles de tâches pour le service technique **INFORMATIONS DIVERSES**

Epanchage des boues 2023

Label environnement a fait parvenir le prévisionnel d'épandage des boues pour l'été 2023. Le curage du lit n°2

interviendra fin août.

Festivités 14 juillet

Vu les nombreuses rixes survenant lors des manifestations dollonnaises et plus particulièrement celles survenues le 13 juillet, le conseil municipal décide d'arrêter les festivités après le repas et feu d'artifice.

Programmation téléthon pour le 9 décembre 2023

Prévision pour mise en place des chicanes sur RD 302 et RD 84 après avis favorable du Conseil départemental de la Sarthe, direction des routes. Le maire doit se rapprocher de l'agence technique départementale Nord (ATD) de Connerré pour finaliser.

Point pour prêt fait par la Mairie, des tables et chaises et sono nomade aux associations.

Il est préférable de prêter les bancs avec les tables et non les chaises. Les demandes de prêts doivent être faites auprès de la mairie et non auprès des services techniques

Madame STERBA souhaite que tout le matériel soit stocké au même endroit et plus précisément à la salle du gymnase pour une meilleure gestion. Il est demandé que le matériel pris par les associations soit pris et remis à leur place par eux-mêmes.